

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT CHARENTE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVANT

COPIE

N° de délibération	N° ordre du jour	Nombre de conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
2016 - 35	01	15	9	11

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauvant, dûment convoqués le **15 juin 2016**, se sont réunis le **22 juin 2016 à 18 heures 30**, à la salle du Conseil de Saint-Sauvant, sous la présidence de Monsieur Alain SÉRIS, Maire, pour délibérer sur les affaires nécessaires à l'ordre du jour, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents: Alain SERIS, Bruno LEBRETON, Sylvie RENON, Claude JADEAU, Jacques GOMBEAUD, Philippe FALEMPIN, Gérard LITOUX, Charles AUDINET, Catherine LEVEQUE.

Absents excusés : Nadège BARRAUD (pouvoir à S. RENON), Monique MAGNANON (Pouvoir à B. LEBRETON), René CHAUMETTE (pouvoir à A. SERIS), Michel ARDOUIN, Pierre LACAILLE, Sylvie PAUL.

Secrétaire de séance : Bruno LEBRETON

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2010. Il rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la révision du PLU et à quelle étape de la procédure elle se situe. Monsieur Le Maire demande à M. Claude Jadeau, adjoint, de sortir de la salle, celui-ci ne pouvant prendre part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation.

Monsieur le Maire dresse le bilan de la concertation et présente les observations émises par les habitants de la commune, les associations, ainsi que les autres personnes intéressées, et présente les modifications qui ont été apportées au projet de révision du plan local d'urbanisme pendant la durée de la concertation.

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et qu'en application des articles L153-14 et L153-16 du-dit code, le projet de PLU doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme.

Il rappelle les motifs de cette révision ainsi que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et présente le projet de révision

Le Conseil Municipal,

Vu, l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme relatif à l'obligation de concertation,

Vu, le Code de l'Urbanisme,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2010 prescrivant la révision du PLU et

organisant les formalités de la concertation,

Vu les modalités et le bilan de la concertation, dont le détail est présenté en annexe de la présente délibération,

Vu le registre mis à la disposition du public du 1^{er} avril 2015 au 16 juin 2016 dans lequel aucune observation n'a été consignée et auquel sont annexés 13 courriers adressés à Monsieur le Maire, Vu, les réunions publiques qui se sont déroulées le 23 octobre 2014 et le 25 novembre 2015,

Vu le débat en date du 17 septembre 2014 au sein du Conseil Municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que les résultats de la concertation sont repris dans le projet de révision du plan local d'urbanisme,

Considérant que le projet du plan local d'urbanisme est prêt à être transmis aux personnes publiques mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

1. décide de tirer le bilan de la concertation en approuvant l'analyse des observations recueillies et présentée par le maire,
2. décide de clore la phase de concertation,
3. décide d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sauvant tel qu'il est annexé à la présente,
4. précise que le projet du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis au préfet, aux services de l'État, aux personnes publiques associées autres que l'État, à la Mission d'Evaluation Environnementale, à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ainsi qu'aux personnes publiques consultées, aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande,
5. autorise le Maire à signer les pièces d'arrêt du projet de révision du PLU.

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. La présente délibération accompagnée du projet de plan local d'urbanisme sera transmise en sous-préfecture.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Fait et délibéré, les jour, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Alain SÉRIS



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211703954 – 2016 0622 – 201635
– DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 05 / 07 / 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT CHARENTE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVANT
Annexe Délibération N° 2016-35

Avant-projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec des orientations d'aménagement et de programmation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation. Les différentes réunions ont eu lieu entre septembre 2013 et mai 2015 :

Objet de la réunion	Date
Réunion de lancement (rappel de la méthode et pédagogie sur les enjeux d'un PLU, lois SRU et Grenelles)	18/09/2013
Atelier auto-évaluation avec élus et population « notre territoire aujourd'hui »	23/10/2013
Atelier et échanges avec les agriculteurs/viticulteurs	27/11/2013
Présentation/débat sur le diagnostic « environnement - paysage »	11/12/2013
Présentation/débat sur le diagnostic « urbanisme et vie locale »	14/03/2014
Atelier prospectif avec élus et population pour la définition des enjeux (forum ouvert) « notre territoire demain »	14/04/2014
Réunion de travail sur le PADD avec la commission urbanisme	25/06/2014
« Casse-tête itinérante » (randonnée et échanges autour du patrimoine vécu, sur les bases des travaux des habitants et enfants de l'école)	20/07/2014
Réunion de présentation du PADD	22/07/2014
Débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal	24/09/2014
Présentation de l'état de l'opportunité du PADD avec les personnes publiques associées	23/10/2014
Réunion publique de présentation/débat sur le diagnostic et le PADD	23/10/2014
Réunion de travail sur le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation n°1	19/11/2014
Réunion de travail sur le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation n°2	17/12/2014
Réunion de travail sur le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation n°3	26/01/2015
Réunion de travail sur le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation n°4	04/05/2015
Présentation/Mobilisation du Comité de pilotage (CAP) des personnes publiques associées	25/11/2015
Réunion publique de présentation/débat sur le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation	25/11/2015

	Réunion de travail en commission urbanisme et/ou élargie à d'autres acteurs
	Réunion en Conseil Municipal
	Réunion avec les personnes publiques associées
	Ateliers participatifs de concertation avec les élus et la population
	Réunions publiques de présentation et d'information + débat

Voici, ci-dessous, le bilan des points évoqués plus spécifiquement lors des réunions avec les personnes publiques associées de Charente-Maritime et lors des réunions publiques avec la population :

• Avec les personnes publiques associées de la Charente-Maritime :

Le 23 octobre 2014 afin de présenter le diagnostic croisé et le PADD. 12 personnes étaient présentes à cette séance. Les interventions ont notamment concerné : *(liste non exhaustive)*

- Réflexions sur le développement des transports en commun à l'échelle de l'agglomération de Saintes
- Urbanisation diffuse et devenir des hameaux
- Reconversion des bâtiments agricoles + réhabilitation à encourager
- Possible révision du périmètre de protection des Monuments Historiques
- Réappropriation de la place du marché par les habitants (projet valorisation bourg)
- Traversée de la RN141
- Favoriser les liaisons douces le long du Pidou
- Devenir du site de Pidou ?

Le 25 novembre 2015 au sujet du zonage/règlement/OAP, 15 personnes étaient présentes à cette séance. Les thématiques abordées ont notamment été les suivantes : *(liste non exhaustive)*

- Apport des ateliers de travail et de la démarche participative pour la rédaction du PADD
- Bilan sur les démarches engagées avec l'EPF (Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes)
- Inscription des objectifs de production de logements au niveau des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Emplacement réservé à prévoir pour entretien assainissement (Station épuration)
- Devenir du site Natura 2000 autour de la Champignonnière
- Valeur patrimoniale du secteur Up (réglementation limitée dans le cadre du PLU)
- Réflexions autour de la labellisation « Petite cité de caractère » et besoin de création d'un AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine)
- Liaison entre zone 1Au et 2AU : prévoir un lien et anticiper les éventuels développements à plus long terme
- Secteur Ap : ne permet pas l'accueil de nouveaux sièges d'exploitation (seul le développement des sièges existants est possible)
- Emplacement réservée le long du Coran : Impact sur les terres agricoles

A noter : Certains services (CAUE17, DDTM17, Chambre d'Agriculture, communauté d'Agglomération de Saintes, Pays de Saintonge romane, ...) ont également, en plus de ces deux réunions réservées aux « PPA », assisté à des réunions de travail autour du PLU.

- Avec la population :

Le 23 octobre 2014 concernant le diagnostic. Environ 40 personnes étaient présentes à cette séance. Ont été évoqués : *(liste non exhaustive)*

- Préservation du patrimoine et dynamique de renouvellement de population
- Quelle place pour Saint-Sauvant au sein de l'agglomération de Saintes ?
- Vallée du Pidou et mitage (augmentation du trafic routier et problème de gestion des eaux)
- Pérennisation des écoles (RPI)
- Calendrier du PLU ?
- Mobilités à grande échelle et stationnement dans le cœur de bourg

Des panneaux d'exposition reprenant les principaux éléments présentés ont également été réalisés et exposés en Mairie, pendant la durée d'élaboration du PLU.

Le 25 novembre 2015 concernant la présentation du zonage/règlement/OAP, Environ 20 personnes étaient présentes à cette séance. Ont été évoqués : *(liste non exhaustive)*

- Intérêt de la démarche participative
- Réflexion autour des conditions à créer pour accueillir de nouveaux ménages
- Développement économique difficile : choix de restreindre plutôt au local et à la proximité (circuits courts)
- Echange autour des logements vacants et de l'intervention de l'EPF
- Gestion des stationnements en zone urbaine
- Projet de la distillerie Merlet : évolution possible du site ?
- Superficie des dents creuses
- Extensions mesurées du bâti en zone naturelle
- Préservation des vues
- Importance des zones naturelles sur la commune

De nouveaux panneaux sont livrés suite à l'arrêt du PLU, pour une consultation possible de la population, pendant les trois mois de consultation des services.